



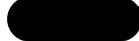
Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

26.089/II/PN/B



Monsieur le Bourgmestre,

En sa séance du 7 juillet 1994, la Commission permanente de Contrôle linguistique (C.P.C.L.), siégeant sections réunies, a examiné une plainte dirigée contre votre Collège, en général, et contre l'échevin de l'Etat civil, en particulier, en raison du fait qu'à la convocation aux élections européennes, envoyée à un habitant néerlandophone de Bruxelles-Capitale, était jointe une lettre bilingue comportant des explications relatives au vote automatisé et accordant la priorité au texte français.

Conformément à la jurisprudence constante de la Commission permanente de Contrôle linguistique, la convocation électorale doit être considérée comme un rapport avec un particulier au sens des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (L.L.C.) (cfr. l'avis 17.229 du 5 décembre 1985). Sur la base de l'article 19 desdites lois linguistiques coordonnées, tout service local de Bruxelles-Capitale emploie, dans ses rapports avec un particulier, la langue que l'intéressé utilise quand celle-ci est le français ou le néerlandais.

La lettre de renseignements concernant le vote automatisé, jointe à la convocation, d'une part, contenait des informations concernant ce nouveau mode de vote, mais, de l'autre, constituait également une invitation adressée à l'électeur de se familiariser avec ce nouveau système.

La Commission permanente de Contrôle linguistique estime que cette lettre doit également être considérée comme un rapport avec un particulier et qu'elle aurait donc dû être libellée dans la même langue.

Elle émet dès lors l'avis que la plainte est recevable et fondée.
Une lettre jointe à la convocation doit être établie uniquement
dans la langue de l'électeur.

Copie de la présente est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma
considération très distinguée.

Le Président,

A thick black horizontal bar used to redact the signature of the President.